

Projets de semestre Directives

Les plans d'études des sections d'Informatique, de Systèmes de communication et des programmes Master en Data Science et en Cybersécurité prévoient les projets de semestre suivants :

- PROJET I : un projet à faire durant le 5^{ème} ou le 6^{ème} semestre selon le choix de l'étudiant(e), qui vaut 8 crédits ECTS*
- PROJET II : un projet à faire durant le M1, M2, M3 ou M4 selon le choix de l'étudiant, qui vaut 12 crédits ECTS*.

Un projet peut être fait en binôme : deux étudiants par projet. Cette possibilité est soit offerte par les labos, soit vous pouvez la demander.

Les étudiants Master en Informatique, Systèmes de communication, Data Science et Cybersécurité ont la possibilité de faire un projet de semestre supplémentaire, appelé projet optionnel et valant 8 crédits.

Le projet de semestre et le projet optionnel ne peuvent être effectués simultanément pendant le même semestre.

Déroulement et durée :

- ▶ INFORMATIQUE, SYSTEMES DE COMMUNICATION, DATA SCIENCE ET CYBERSECURITE

Le projet I peut être effectué au 5^{ème} ou 6^{ème} semestre, mais il doit commencer au plus tard au début du 6^e semestre. La répartition des heures de travail se fait d'entente avec les responsables du projet.

Le projet II se fait au M1, M2, M3 ou M4, mais il doit commencer au plus tard au début du dernier semestre du master. La répartition des heures de travail se fait d'entente avec les responsables du projet.

La durée du projet de semestre est de 14 semaines. **L'étudiant doit commencer son projet à la date officielle de début de semestre**, selon le calendrier académique. Aucune dérogation ne sera accordée sans l'avis du directeur de section.

Les sections SSC et SIN demandent des projets en avril pour le semestre d'automne (5^{ème} semestre, M1 et M3) et en octobre pour le semestre de printemps (6^{ème} semestre, M2 et M4).

Le projet d'un étudiant qui ne respecte pas le délai est considéré comme échoué (NA).

* Un crédit ECTS correspond à environ 30 heures de travail, y compris les devoirs et la préparation aux examens ou aux présentations.

Etudiants partis en échange :

▶ INFORMATIQUE ET SYSTEMES DE COMMUNICATION :

Les étudiants qui partent en échange en 3^e année doivent effectuer leur Projet I dans leur université d'échange.

Conditions :

▶ INFORMATIQUE, SYSTEMES DE COMMUNICATION, DATA SCIENCE ET CYBERSECURITE

La réussite du projet I est nécessaire pour le passage au cycle master et celle du projet II pour accéder au projet de master. En cas d'échec, une 2^{ème} tentative est permise dans un autre laboratoire.

L'étudiant(e) qui a choisi un projet sur un sujet spécifique et qui l'abandonne, ne peut pas reprendre ce même projet au semestre suivant.

Le changement de projet en cours de semestre est exceptionnel. L'étudiant(e) doit d'abord envoyer un e-mail motivant sa requête au Professeur responsable du projet et à l'adjointe des directeurs de section. Si la demande est justifiée, la section donnera son accord.

Un projet de semestre peut être abandonné en cours de route pour des raisons exceptionnelles et en accord avec le Professeur du laboratoire et la section.

L'abandon d'un projet par l'étudiant après le délai de retrait aux examens est considéré comme un échec.

Encadrement :

Si un(e) étudiant(e) désire choisir un projet en dehors des listes WEB et proposé par une section autre que celle de systèmes de communication, d'informatique, de mathématiques, de microtechnique ou d'électricité, son travail devra obligatoirement être supervisé par un professeur de la Faculté I&C, concerné par le domaine.

Dans ce cas, l'étudiant(e) doit soumettre sa demande à la section afin d'obtenir son accord.

Prolongation de projet :

Un complément de projet peut être accordé exceptionnellement en cas de force majeure, maladie, problèmes rencontrés durant le semestre n'incombant pas à l'étudiant sur présentation d'un certificat médical.

Un complément de deux semaines peut être accordé sur demande du professeur ou de l'assistant responsable du projet à l'adjointe des directeurs de section, Mme Sylviane Dal Mas, en indiquant le motif de la demande de prolongation. La section donnera ensuite son préavis.

Inscription :

1. Assurez-vous auprès du responsable de l'unité que le projet est disponible.
2. Après avoir reçu l'accord du responsable du projet, inscrivez-vous sur IS-ACADEMIA pendant la période officielle d'inscription aux cours.

Etudiants partis en échange :

Si le projet se fait pendant le semestre qui suit le retour de l'étranger, le projet doit être organisé depuis l'étranger.

Les délais d'inscription peuvent éventuellement être prolongés sur demande écrite de l'étudiant d'échange qui devra motiver sa demande.

***** les délais donnés par les sections sont à respecter *****

**Prof. M. Gastpar
Directeur de la SSC**

**Prof. M. Pauly
Directeur de la SIN**

Dernière révision en avril 2019